

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 808

28 mars 2014

SOMMAIRE

Advensys Conseil Sàrl	38741	Global Terminal Limited S.à r.l.	38764
Aigeln S.à r.l.	38774	Greenspruce HoldCo S.à r.l.	38748
Antre Investments S.A.	38774	Gym Bidco S.à r.l.	38760
Batterymarch Global Emerging Markets Fund	38748	Helix Well Ops S.à r.l.	38773
BFR Funding S.A.	38742	IKB Deutsche Industriebank	38774
Bink Beheer	38742	JJP Finance S.A.	38776
BJS Holdings 2 S.à r.l.	38742	Landewyck Holding S.à r.l.	38764
BJS Holdings 2 S.à r.l.	38743	Marcold	38759
Blue Water Holding S.A.	38755	Menelaus S.A., SPF	38747
BMM Holding S.A.	38738	MJC Conseil	38782
Boissons Heintz SA	38765	Mobilized Media S.A.	38763
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.	38766	Node Interaction S.à r.l.	38755
Bridon SA	38758	O. Finances S.A.	38746
BUPA Europe Limited	38759	Pentair Global S.à r.l.	38747
Cidron Celestial Topco S. à r.l.	38743	Syringa S.A.	38770
Cidron Delfi S.à r.l.	38738	Tampere Luxco S.à r.l.	38781
Cidron Disco S.à r.l.	38759	TELEC GmbH Succursale Luxembourg	38781
Cidron Spectrum S.à r.l.	38769	Upington Investments	38784
Cidron Triangle S.à r.l.	38769	Vandersanden Bricks S.A.	38781
Courtois Investissement S.A.	38773	V-Chain	38760
CP Partners S.A.	38770	Verbeck (Luxembourg) S.à r.l.	38780
Creadrive S.A.	38780	White Martins & White Martins - Comé- rcio e Serviços, S.à r.l.	38783
Diciassette S.A.	38784	Wildmotion S.A.	38780
Effepilux Alternative	38765	Willow Finance S.à r.l.	38784
Elco-Servitec S.A.	38758	Winward International Spf S.A.	38779
Euromobiliare International Fund	38769	Wizart Invest S.A.	38780
Fides Europe S. à r.l.	38770	Z.A.G. S.A.	38776
GEE Hospitality Group S.A.	38773		

BMM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.730.

—
Résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 04/12/2013

L'administrateur décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 04 décembre 2013.

Pour extrait

Référence de publication: 2014019416/11.

(140025216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 157.774.

—
L'an deux mille treize, le trente et un décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cidron Delfi Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 107100, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cidron Delfi S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 157.774, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 290 du 11 février 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1^{er} février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 844 du 30 mars 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 14.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 14.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans

préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/79. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014018700/181.

(140022229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Advensys Conseil Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.203.

Procès-verbal de nomination d'un représentant de succursale et changement d'objet social

Je soussigné Irfan ABDUL, Directeur de la société Advensys Conseil LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 07464304) et représentant de la succursale Advensys Conseil SARL (N° immatriculation: B176203) souhaite modifier la succursale Advensys Conseil SARL à 49 Duarrefstrooss, L-9964 Huldange.

Monsieur Christophe KAMDEM sera nommé comme représentant adjoint de la succursale à partir du 6 février 2014. Monsieur Christophe KAMDEM a le pouvoir d'engager la succursale vis à vis des tiers par sa seule signature pour les montants n'excèdent pas deux mille euros. Pour tout engagement dépassant le montant de deux mille euros, la succursale se trouvera engagé par les signatures conjointes des deux représentants de la succursale.

Monsieur Irfan ABDUL a le pouvoir d'engager la succursale vis à vis des tiers par sa seule signature pour les montants n'excèdent pas deux mille euros. Pour tout engagement dépassant le montant de deux mille euros, la succursale se trouvera engagé par les signatures conjointes des deux représentants de la succursale.

La succursale aura pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession d'expert-comptable, le conseil en matière fiscale, l'organisation et la tenue de comptabilités, le conseil et l'assistance en organisation et en gestion d'entreprise, la domiciliation de sociétés et de façon générale toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à l'exclusion de tout activité commerciale.

Irfan ABDUL / Christophe KAMDEM.

Référence de publication: 2014019329/24.

(140024794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société BFR Funding S.A.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019405/16.

(140024985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.593.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 février 2014

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019408/15.

(140025026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

BJS Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.339.

—

En date du 5 novembre 2013, les associés ont pris acte de la démission de Alan Kiefer, John Geis et Tom Pate de leur poste de gérants de la Société.

A la même date, les associés ont nommé:

- Eva Marie Constanze Guthier ayant comme adresse professionnelle le 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- Alexander Li-Kung Peng ayant comme adresse professionnelle le 2929 Allen Parkway, Suite 2100, Houston, Texas 77019, Etats-Unis d'Amérique; et
- Marc Feider ayant comme adresse professionnelle le 33, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg pour un mandat à durée indéterminée.

En date du 11 novembre 2013, BJS Holdings 2 LLC a été absorbée par BJS Holdings 1 SNC ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B161945.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS Holdings 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014019410/23.

(140024911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

BJS Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.339.

En date du 12 novembre 2013, BJS Holdings 3 LLC a été absorbée par BH International Holdings CV ayant son siège social au 40 Blaak, Rotterdam, 3011 TA, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 24421933.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS Holdings 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014019411/15.

(140025191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.757.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cidron Celestial Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numero 101118, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cidron Celestial Topco S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 139.757, constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1787 du 19 juillet 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2670 du 25 octobre 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;

- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/77. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014018698/182.

(140022173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

O. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 février 2014

- La démission de Monsieur Stéphane BAERT de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en son remplacement en tant que nouvel Administrateur, Monsieur Jean-Robert BARTOLINI terminera le mandat de son prédécesseur, Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2014.

Certifié sincère et conforme

O.FINANCES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014019769/19.

(140024436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.410.691,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2014 que Madame Angela Lageson a démissionné de sa position de gérante de type A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Il est décidé de nommer comme gérants de type A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Benjamin Peric, né le 22 juillet 1978 à Exeter, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Michael Gerald Meyer, né le 5 juin 1958 à Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5500, Wayzata Boulevard, Suite 800, MN 55416-1261, Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Mark Charles Borin, né le 30 mars 1967 à Wayne County, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 6425, Ranier Lane North, MN 55 311 Maple Grove, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Benjamin Peric, comme gérant de type A de la Société;
- Michael Gerald Meyer, comme gérant de type A de la Société;
- Mark Charles Borin, comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de type B de la Société; et
- Christophe Maillard, comme gérant de type B de la Société.

Le 6 février 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014019793/27.

(140024371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Menelaus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 février 2014

1. la cooptation, en date du 14 mai 2013, de M. Diaudécy Bonhomme, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme Noëlle Piccione, administrateur démissionnaire, est ratifiée;

2. les démissions, avec effet au 30 janvier 2014, de Monsieur Ahcène Boulhais, Monsieur Olivier Oudin et M. Diaudécy Bonhomme en tant qu'administrateurs sont acceptées.

3. Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue Eisenhower, L- 8321 Olm et Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg sont nommés administrateurs, avec effet au 30 janvier 2014, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

4. la démission de FIN-CONTROLE en tant que Commissaire est acceptée, avec effet au 30 janvier 2014.

5. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire, avec effet au 30 janvier 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

6. le siège social de la société est transféré, avec effet au 30 janvier 2014, du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Certifié sincère et conforme

MENELAUS S.A., SPF

Référence de publication: 2014019728/27.

(140024897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 30.225.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 31 janvier 2014 à 10 heures

L'Assemblée approuve la ré-élection de Mr. Francis X. Tracy, 200 Clarendon Street, 49th Floor USA-MA 02116 Boston comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2015.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Stephen Lawrence Prendergast, Van Beuren Road, Morristown, NJ 07960, USA comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2015.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Jacques Elvinger, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2015.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Joseph Keane, 15 Rathasker Heights, Naas, Co. Kildare, Ireland, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2015.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Ernst & Young, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2015.

Pour le compte de Batterymarch Global Emerging Markets Fund

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014019398/20.

(140024581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Greenspruce HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.076.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Greenspruce LP, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 7, Abermarle Street, London, W1S 4HQ, United Kingdom, duly represented by its general Partner Greenspruce LP Limited, registered with the Registrar of Companies under number LP015801,

represented by Mrs Simone SCHMITZ, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 November 2013 such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Form, Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Greenspruce HoldCo S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons and entities who may become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

It may be dissolved by a resolution of the member(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these articles of association, as the case may be, for any amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) or to allocate funds to the legal reserve.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital. In accordance with the provisions of article 5 hereabove, the Company shall not give effect to any transfer of shares, if such transfer results in the Company having more than thirty (30) members or a physical person becoming a member of the Company.

Art. 7. Managers. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of half of the managers holding office.

Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours prior to the beginning of such meeting. Each manager may waive his right to be convened as set out above by consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company. Any proxies will remain attached thereto.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any two managers (in the case of a board of managers) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated.

Art. 8. Manager's Liability. Except in case of negligence or wilful misconduct, the manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible only for the performance of their duties.

Art. 9. Members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty five (25) members, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Tuesday of the month of January of each year at 10 am. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Financial Year. The accounting year begins on the first day of July of each year and ends on 30th June of the following year.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 12. Appropriation of Profits. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 13. Dissolution, Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 14. Applicable Law. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

1) The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on June 30th, 2014.

2) The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

12,500 shares at € 1.- each for a total of € 12,500.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3), and the following persons are appointed as manager of the Company for an undetermined period of time:
 - Fabrice Coste, born on 01.04.1973 in Liège (Belgium), with professional address at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Marion Geniaux, born on 24.01.1984 in Bordeaux (France), with professional address 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Christopher Brassington, born on 24 July 1981 in Harrogate (United Kingdom), with professional address at 43-45 Portman Square, London WH1 6LY, Great Britain.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am neunundzwanzigsten November.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erschien folgende Person:

Greenspruce LP, eine gemäß der Gesetze von England und Wales gegründete und bestehende Gesellschaft, mit Sitz 7, Abermarle Street, London, W1S 4HQ, Vereinigtes Königreich, hier rechtmässig vertreten durch seinen General Partner Greenspruce LP Limited, eingetragen im Firmenregister unter der Nummer LP015801, vertreten durch Frau Simone SCHMITZ, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer am 27. November 2013 erteilten Vertretungsvollmacht; diese Vollmacht bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt.

Die erschienene Person, die in der oben angeführten Eigenschaft tätig ist, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachstehende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu Protokoll zu nehmen, die hierdurch wie folgt errichtet wird:

Art. 1. Form, Name. Hiermit wird zwischen der erschienenen Partei und allen Personen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darauf Mitglieder werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit dem Namen "Greenspruce HoldCo S.à r.l." (die "Gesellschaft") eingerichtet. Die Gesellschaft wird durch diesen Gesellschaftsvertrag und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Geschäftsgegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften sowie jede andere Art von Immobilieninvestments, wie der Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in jeder anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilieneigentum, entweder durch Erwerb, Austausch oder auf andere Art, sowie durch Veräußerung, Verwaltung und Entwicklung von Immobilien in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder die der Gesellschaft zur Ausführung und Entwicklung des Geschäftsgegenstands sinnvoll erscheint.

Darüberhinaus kann die Gesellschaft sich verbürgen, Kredite jedweder Art aufnehmen und Schuldverschreibungen (bonds) sowie Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen in jeglicher Form gewähren oder anderweitig jene Ge-

sellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio von Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann zu ihren als auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeit ausführen, die für die Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig ist, dem Gesellschaftszweck dient oder in direktem oder indirektem Bezug hierzu steht.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch Beschluss des(r) Gesellschafter(s), der in Übereinstimmung mit diesem Gesellschaftervertrag oder dem nach dem Gesetz für die Änderung des Gesellschaftervertrags erforderlichen Quorum- und Mehrheitsregeln gefasst wird.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann an jeden Ort im Großherzogtum verlegt werden. Dies geschieht durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, beraten.

Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Solche vorübergehende Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder der Geschäftsführung vorgenommen und den beteiligten Parteien mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt auf zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro. Alle diese Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Zusätzlich zum ausgegebenen Kapital kann ein Prämienkonto eingerichtet werden, in welches jede auf einen Anteil gezahlte Prämie zusätzlich zu seinem Nennwert übertragen wird. Der Betrag auf dem Prämienkonto kann für die Zahlung von Anteilen die die Gesellschaft von ihren(m) Gesellschafter(n) zurückkaufen kann, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlust, zur Ausschüttung an die (den) Gesellschafter in Form von Dividenden oder zur Einbringung von Fonds in die gesetzliche Rücklage verwendet werden. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden.

Art. 6. Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung auf Dritte der Einwilligung von mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Stammkapitals. In Übereinstimmung mit Art. 5 führt die Gesellschaft keine Anteilsübertragungen aus, die dazu führen würden, dass die Gesellschaft von mehr als dreißig (30) Gesellschaftern gehalten oder eine natürliche Person Gesellschafter wird.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird am Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxemburg abgehalten. Für die Beschlussfähigkeit der Geschäftsführung ist die Anwesenheit oder Vertretung von mindestens der Hälfte der genannten Geschäftsführer erforderlich.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind zu jeder Geschäftsführersitzung mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung, welche eine Tagesordnung zu enthalten hat, in welcher sämtliche Punkte von Bedeutung für die Sitzung aufgeführt sind, zu benachrichtigen. Auf diese Einberufung kann, wie oben ausgeführt, seitens der Geschäftsführer durch Zustimmung jedes einzelnen entweder schriftlich oder per Telegramm, Telekopie oder per Email verzichtet werden. Spezifische Einberufungen sind für einzelne Versammlungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden, nicht notwendig.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches von einem Geschäftsführer unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ein Beschluss in schriftlicher Form, unterzeichnet von allen Geschäftsführern, ist genauso wirksam als ob er durch eine wirksam einberufene und durchgeführte Geschäftsführerversammlung getroffen worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen von allen Geschäftsführern unterschriebenen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts, welches jedes von einem einzigen Geschäftsführer unterschrieben wurde, dokumentiert werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheissen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers, der gemeinsamen Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegation einer der Gesellschafter dazu befugt sind, gebunden sein.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Der oder die Gesellschaftsführer übernehmen, aufgrund ihrer Position, keine persönliche Haftung für Handlungen, die im Namen der Gesellschaft geschehen, abgesehen von Vorsatz oder Fahrlässigkeit. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie nur für die Erfüllung ihrer Verpflichtungen verantwortlich.

Art. 9. Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Anteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Die in Sitzungen, Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenzschaltung oder durch andere Kommunikationsmittel, falls und soweit durch das luxemburgische Gesellschaftsrecht vorgesehen, gefassten Beschlüsse, welche erlauben sich zu verständigen und durch welche die Teilnahmen an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel der persönlichen Anwesenheit entspricht, werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgesehenen Form und Mehrheit gefasst. Eine ordnungsgemäße Sitzung der Gesellschaftsmitglieder sollte die ganze Anteilsinhaberschaft vertreten.

Die Einberufung der Sitzung durch den/die Geschäftsführer hat wenigstens acht (8) Tage vor dem für die Sitzung geplanten Termin zuzugehen und erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an die Adresse der Gesellschafter die im Register der Gesellschafter der Gesellschaft eingetragen ist. Wenn das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gemeinschaftliche Beschlüsse sind nur wirksam, wenn sie durch Stimmenmehrheit von mehr als der Hälfte des Stammkapitals abgegeben werden. Beschlüsse die die Änderung des Gesellschaftsvertrages betreffen, werden (i) durch Stimmenmehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des herausgegebenen Stammkapitals entsprechen, gefasst.

Im Falle dass, und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, hat jedes Jahr, am letzten Dienstag im Monat Januar um 10 Uhr vormittags eine Generalversammlung am Geschäftssitz in Luxemburg statt zu finden. Wenn dies kein Werktag sein sollte, wird die Sitzung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

Art. 10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni jedes Folgejahres.

Art. 11. Finanzbericht. Jedes Jahr sowie am Ende des ersten Geschäftsjahres wird der Jahresbericht durch den Geschäftsführer oder eventuell durch die Geschäftsführung verfasst.

Der Finanzbericht steht den Anteilhabern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 12. Gewinnverteilung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung wird nicht mehr verlangt, sobald und solange der Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beläuft.

Die Mitglieder können aufgrund von vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung ausgearbeiteten Finanzberichten die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen. Dies zeigt dass genügend Rücklagen zur Verteilung vorhanden sind. Der ausgegebene Betrag kann jedoch nicht die seit dem letzten Geschäftsjahresende erzielten realisierten Gewinne, erhöht durch die übertragenen Gewinne und die aufzuteilenden Reserven aber unter Abzug der übertragenen Verluste und Beträge welche auf ein Reservekonto eingezahlt werden müssen, nicht überschreiten. Dieser Restbetrag wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Mitglieder ausgeschüttet. Das Anteilsprämienkonto wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Anteilhaber ausgegeben. Die Generalversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf das Reservekonto zu überweisen.

Art. 13. Auflösung, Liquidation. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren welche Gesellschafter oder nicht sein können, und die durch die Generalversammlung ernannt werden. Diese legt ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Art. 14. Anwendbares Recht. Falls, und solange nur ein Mitglied alle Anteile der Gesellschaft besitzt, besteht die Gesellschaft als Ein-Person-Gesellschaft gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar.

Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten finden die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. Juni 2014.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.

Zeichnung und Zahlung

Nach Errichtung der Satzung der Gesellschaft, hat die erschienene Person die nachstehend angeführte Zahl von Anteilen gezeichnet und die folgenden Beträge in Bar eingezahlt:

12.500 Anteile zu jeweils € 1, mithin einen Gesamtbetrag von € 12.500.

Der Nachweis über diese Zahlung wurde gegenüber dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Vergütungen und Lasten jedweder Form, die von der Gesellschaft im Rahmen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Der alleinige Gesellschafter hat sodann die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 37A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxemburg.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgelegt, wobei die folgenden Personen auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer bestellt werden:
 - Fabrice Coste, geboren am 01.04.1973 in Liège (Belgien), geschäftsansässig in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg;
 - Marion Geniaux, geboren am 24.01.1984 in Bordeaux (Frankreich), geschäftsansässig in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg;
 - Christopher Brassington, geboren am 24.07.1981 in Harrogate (Großbritannien), geschäftsansässig in 43-45 Portman Square, London WH1 6LY, Großbritannien.

Worüber diese Urkunde, in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments genannten Tag ausgestellt wurde.

Die Urkunde wurde der erschienenen Partei vorgelesen, die darum bat, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abzufassen. Die erschienene Partei unterzeichnete sodann gemeinsam mit uns, der Notarin, die der englischen Sprache kundig ist, die vorliegende urschriftliche Urkunde.

Der vorliegenden in Englisch abgefassten notariellen Urkunde folgt eine deutsche Übersetzung. Im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, gebürt der englischen Fassung der Vorrang.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. LAC/2013/55745. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014018835/358.

(140022336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

Par lettre en date du 30 Août 2013, Monsieur Nils KRUSE a démissionné, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société Blue Water Holding S.A., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166221.

Référence de publication: 2014019393/10.

(140025154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Node Interaction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 184.058.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Maria de Fátima DA COSTA DIAS, retraitée, née le 19 janvier 1947 à São Martinho do Bougado (Portugal), demeurant à P- 4455-535 Matosinhos, 927, rua do Progresso.

ici représentée par Monsieur José Manuel DIAS CAMPINHO, informaticien, né le 19 novembre 1972 à Massarelos (Portugal), demeurant à L-1837 Luxembourg, 25, rue Rosemarie Kieffer

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 20 janvier 2014, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle partie comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations de services et conseils en matière de référencement sur internet, ainsi que toutes prestations et conseils liés à la communication et au marketing direct.

Les prestations intégreront notamment la mise en place et la gestion de campagnes publicitaires et promotionnelles pour le compte d'annonceurs nationaux et internationaux, ainsi que le développement de réseaux publicitaires.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou en partie de son objet social.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs.

Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «NODE INTERACTION S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Maria de Fátima DA COSTA DIAS, pré-qualifiée,

cent parts 100 parts

TOTAL: cent parts sociales 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur José Manuel DIAS CAMPINHO, informaticien, né le 19 novembre 1972 à Massarelos (Portugal), demeurant à L- 1837 Luxembourg, 25, rue Rosemarie Kieffer.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbrück, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: José Manuel DIAS CAMPINHO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1122. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014019030/170.

(140021921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Bridon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.653.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 04/12/2013

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 09 décembre 2013.

Pour extrait

Référence de publication: 2014019421/11.

(140025221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Elco-Servitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 25.321.

—
Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2013 que:

1) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

PICARD Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

2) Messieurs BECK Frank

BERG Marco

BOREIKO Michel

PICARD Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction.

Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société FIDEWA - CLAR avec siège à Leudelange, 2-4 rue du Château d'Eau.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2014

Luxembourg, le 25 juin 2013.

ELCO - SERVITEC SA

BECK Frank / PICARD Marc

Référence de publication: 2014019546/25.

(140024475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

BUPA Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.882.

—
Par lettre en date du 30 Août 2013, Monsieur Nils KRUSE a démissionné, avec effet immédiat, de son poste de gérant de la société BUPA Europe Limited, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133882.

Référence de publication: 2014019427/10.

(140025152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Cidron Disco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.366.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cidron Disco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014019436/15.

(140025237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Marcold, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du marché aux herbes.

R.C.S. Luxembourg B 173.571.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 31 Janvier 2014 que:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Thomas Sarpcan, né le 27 janvier 1976 à Akhisar (Turquie), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de gérant A de la société, avec effet au 3 octobre 2013.

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giovanni La Forgia, né le 24 octobre 1982 à Bari (Italie) ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de gérant A, avec effet au 31 janvier 2014.

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz (France) ayant son adresse professionnelle au 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant A, avec effet au 3 octobre 2013, pour une durée indéterminée;

- L'assemblée accepte la nomination de Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant A, avec effet au 31 janvier 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour Marcold S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014019702/29.

(140024829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Gym Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.985,69.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.044.

Il résulte des résolutions des associés tenues en date du 5 février 2014 de la Société que les associés ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant de classe A à compter du 5 février 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick McGrath, né le 2 avril 1985 à Toronto, Canada et ayant pour adresse professionnelle 30 Wetherby Mansions, Earls Court Square, Londres SW5 9DJ, Royaume-Uni.

2. Démission du Gérant de classe A suivant à compter du 5 février 2014:

Monsieur David Forde, ayant pour adresse professionnelle 28 King Street, bâtiment c/o CCMP Capital Advisors Almack House, SW1Y 6XA, Londres, Royaume-Uni.

3. Reclassification de classe A suivant à classe B à compter du 5 février 2014:

Monsieur Frank Welman, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2014019598/21.

(140024350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

V-Chain, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 183.929.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GUMPTION, une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège au 22, zone industrielle de Kehlen, L-8287 Kehlen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B181382,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes

Lequel, ainsi représenté, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «V-CHAIN», ci-après «la Société».

La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ci-après «la Loi» leur est supplétive.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège. Le transfert du siège social dans une autre localité du Grand-Duché nécessite une décision prise dans les formes requises pour une modification statutaire.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet pour son propre compte ou pour le compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes prestations de services informatiques, la délégation de personnel technique, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente et la maintenance de matériels et logiciels, la formation, le conseil assistance utilisateur, l'analyse de réseaux et le recrutement informatique.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser ou à faciliter le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Loi.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration, «le Conseil», composé d'au moins trois administrateurs.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement sur base d'une proposition des actionnaires de la catégorie de la classe de l'administrateur vacant. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil élit en son sein un président («le Président»). A titre exceptionnel, le premier Président peut être nommé par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du Président, il est remplacé par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Le Conseil se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la Loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le Conseil pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Si la gestion journalière est confiée à un membre du Conseil, celui-ci sera qualifié d'Administrateur-Délégué.

Le Conseil pourra en outre déléguer des pouvoirs particuliers à des administrateurs ou à des tierces personnes.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée:

- en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou

- dans le cadre de la gestion journalière, par la signature individuelle de toute personne à qui chacun cette gestion aura été déléguée, ou

- dans les limites définies, par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération, et toujours révocable.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la Loi l'exige ou si la Société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les cent mille (100.000) actions ont été entièrement souscrites par la société GUMPTION, précitée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

1. Monsieur Bart EMBRECHTS, né le 5 avril 1976 à Leuven (B), demeurant professionnellement B-2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 20.

2. Monsieur Nicolas VAN ODIIJK, né le 3 octobre 1973 à Leuven (B), demeurant professionnellement à B-1850 Grimbergen, Winkelveldstraat 15.

3. Monsieur Philippe HAMTIAUX, né le 20 juillet 1963 à Huy, (B), demeurant professionnellement à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

Monsieur Bart EMBRECHTS, prénommé, est nommé Président du Conseil.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-8287 Kehlen, 22, Zone industrielle de Kehlen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du fondateur, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2014. Relation GRE/2014/342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2014016937/169.

(140019013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Mobilized Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.384.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 23 décembre 2013 à 10.00 heures au n° 3 place Guillaume à L-9237 Diekirch

L'assemblée décide, après avoir entendu les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, d'approuver les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et prend acte que la Société, en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Tous les actifs et passifs restants seront repris par l'actionnaire majoritaire.

L'assemblée décide que les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pour une durée d'au moins de cinq ans au siège de l'actionnaire majoritaire.

L'assemblée décide en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à l'adresse de l'actionnaire majoritaire au profit de qui il appartiendra.

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014019710/26.

(140025062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Global Terminal Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.231.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2014, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 18, avenue Marie-Thérèse L-2131 Luxembourg au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Terminal Limited S.à r.l.

Référence de publication: 2014019594/12.

(140024656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Landewyck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.798.

—
L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANDEWYCK GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 7190, ici représentée par Monsieur Florent KLING, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 décembre 2013,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée LANDEWYCK HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 février 2013 numéro 315. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 28 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2105 du 29 août 2013.

Laquelle comparante, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, déclare délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social à concurrence de EUR 139.444.880.- (CENT TRENTE-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) pour le ramener de son montant actuel de EUR 193.444.880.- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) à EUR 54.000.000.- (CINQUANTE-QUATRE MILLIONS D'EUROS) par l'annulation de 13.944.488 (TREIZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (DIX EUROS) chacune.

2) Affectation du montant de EUR 139.444.880.- (CENT TRENTE-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) à un compte de réserves libres et au compte de réserve légale.

3) Modification afférente de l'article 6 des statuts;

Ensuite l'associé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 139.444.880.- (CENT TRENTE-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) pour le ramener de son montant actuel de EUR 193.444.880.- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) à EUR 54.000.000.- (CINQUANTE-QUATRE MILLIONS D'EUROS) par

l'annulation de 13.944.488 (TREIZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (DIX EUROS) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'affecter le montant de EUR 139.444.880.- (CENT TRENTE-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) aux comptes réserves comme suit:

- un montant de EUR 540.000.- (cinq cent quarante mille euros) au compte réserve légale;
- un montant de EUR 138.904.880.- (cent trente-huit millions neuf cent quatre mille huit cent quatre-vingts euros) à un compte de réserves libres.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 54.000.000.- (CINQUANTE-QUATRE MILLIONS D'EUROS). Il est divisé en CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE (5.400.000) parts sociales de EUR 10,- (DIX EUROS) chacune.»

Evaluation des frais,

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. KLING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: LAC/2014/554. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018969/61.

(140022234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Boissons Heintz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z. I. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.581.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 novembre 2013

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Monsieur Roland HEINTZ, Administrateur-délégué, demeurant à L - 9808 Hosingen, est élu président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 Februar 2014.

Pour BOISSONS HEINTZ SA

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014019417/15.

(140025196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Effepilux Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.495.

Extrait du procès-verbal lors du conseil d'administration du 29 octobre 2013:

1. Démission de Monsieur Dario CARDILLI en tant qu'Administrateur du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Dario CARDILLI, résidant professionnellement au 26, Viale Liguria 20143 Milan - Italie de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'administration, sous réserve d'acceptation du nouvel administrateur par la CSSF, soit le 04 février 2014.

2. Cooptation de Monsieur Pier Candido VAISITTI en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Dario Cardilli:

Conformément aux prescriptions de l'article 17 des Statuts de Constitution du 31 Décembre 2009, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Pier Candido VAISITTI, résidant professionnellement au 26, Viale Liguria, 20 143 Milan - Italie, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Dario CARDILLI, sous réserve d'acceptation du nouvel administrateur par la CSSF, soit le 04 février 2014 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019539/20.

(140024801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132 224 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 22 August 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2490 of 2 November 2007 and lastly amended by a notarial deed enacted on 17 July 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2338 of 23 September 2013.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I- The sole shareholder of the Company, Bond Capital Partners I Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered address at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda (the "Sole Shareholder") is duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. That proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II- The 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator (the "Liquidator");
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Approval of the Balance Sheet;
6. Discharge of the Directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates from January 1, 2013 to the date of the liquidation; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers itself to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote, when entitled to do so, upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Third resolution:

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator (the "Liquidator").

Fourth resolution:

It is resolved to confer to the Liquidator the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Fifth resolution:

It is resolved to approve the balance sheet dated November 14, 2013 showing all the assets and liabilities of the Company, a copy of which has been produced to the meeting (the "Balance Sheet").

Sixth resolution:

It is resolved to grant full and total discharge to the Directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates from January 1, 2013 to the date of the liquidation.

Seventh resolution:

It is resolved to grant full and total discharge to the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of its mandate from January 1, 2013 to the date of the liquidation.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 224 (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 22 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2490 du 2 novembre 2007 et dernièrement modifié suivant acte notarié du 17 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2338 du 23 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I- L'actionnaire unique de la Société, Bond Capital Partners I Limited, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Les Bermudes (l'"Actionnaire Unique"), est dûment représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II- Les 3.200 (trois mille deux cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été valablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
5. Approbation du Bilan;
6. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs du 1^{er} Janvier 2013 à la date de liquidation;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait du lui être envoyée avant la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

Deuxième résolution:

Il est décidé de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur ("Liquidateur").

Quatrième résolution:

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus afin d'effectuer son mandat, en particulier tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'approuver le bilan en date du 14 novembre 2013 montrant l'ensemble des actifs et passifs de la Société, dont une copie a été présentée à la réunion (the "Bilan").

Sixième résolution:

Il est décidé d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs du 1^{er} Janvier 2013 à la date de liquidation.

Septième résolution:

Il est décidé d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de son mandat du 1^{er} Janvier 2013 à la date de liquidation.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, aux jour, mois et année en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014018661/145.

(140022200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 avril 2013 et du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg le 27 août 2013.

L'assemblée nomme comme nouvel Administrateur Monsieur Paolo Magnani, ayant comme adresse professionnelle Via Emilia S.Pietro, 4, I - 42121 Reggio Emilia pour un terme de deux ans.

Son mandat viendra à échéance au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Stefano Pilastrri en sa qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 22 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND

Référence de publication: 2014019556/17.

(140024853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Cidron Spectrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.631.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cidron Spectrum S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014019442/15.

(140025171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.505.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cidron Triangle S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014019443/15.

(140025141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Fides Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.198.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associée unique prises en date du 2 janvier 2014

L'associée unique, Madame Diana Azcarate, demeurant au 7, rue du Paradis, F-68700 Aspach le Bas, France, a pris les résolutions suivantes:

1) accepte la démission de Monsieur Angelo Colangelo, de son mandat de gérant, avec effet immédiat et décide de nommer Monsieur Edouard GEORGES, Gérant de société, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, en qualité de gérant technique, pour une durée indéterminée.

2) décide de nommer Madame Diana Azcarate, Gérante de société, née le 19 avril 1959 à Caseros (Argentine), demeurant au 7, rue du Paradis, F-68700 Aspach le Bas, France, en qualité de gérante administrative, pour une durée indéterminée.

3) Pour les opérations relatives à l'activité d'intermédiation d'assurances, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Pour les opérations non relatives à l'activité d'intermédiation d'assurances, la société est valablement engagée par la signature unique de la gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

FIDES EUROPE S.À R.L.

Référence de publication: 2014019565/24.

(140025131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

CP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111/115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.635.

—
Résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 04/12/2013

L'administrateur décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 09 décembre 2013.

Pour extrait

Référence de publication: 2014019475/11.

(140025164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Syringa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.345.

—
In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Syringa Holdings Limited, a company incorporated under the Laws of Malta, having its registered office at Level 5, The Mall Complex, The Mall, Floriana, Malta, registered with the Registrar of Companies of Malta under number C 52807, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Elvira SEGOVIA, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record that it represents the entire share capital of SYRINGA S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73345, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated 9 December 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 157 of 19 February 2000.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Waiving of the convening notice;
2. The amendment of the article six of the articles of association of the Company by inserting the below last paragraph:

“ Art. 6. ...

Where the number of shareholders is reduced to one, the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder. Any reference in the Articles to the board of directors, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.”

3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new paragraph to article 6 of the Articles, which paragraph will be read as follows:

Art. 6. (new paragraph). "Where the number of shareholders is reduced to one, the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder. Any reference in the Articles to the board of directors, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being in the Agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Syringa Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 5, The Mall Complex, The Mall, Floriana, Malta, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 52807, (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Madame Elvira SEGOVIA, salariée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L' Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de SYRINGA S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73345, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 du 19 février 2000.

L'Actionnaire Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article six des statuts de la Société par un ajout d'un dernier paragraphe:

« **Art. 6.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un, la Société peut être administré par un administrateur unique jusqu'à la prochaine Assemblée Générale constatant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Toute référence dans les statuts au conseil d'administration, aux administrateurs, à certains administrateurs ou tout administrateur doit être lu comme une référence à l'administrateur unique le cas échéant.

Dans le cas des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société, il est fait mention dans un procès-verbal.

Ceci n'est pas applicable lorsque les opérations en question sont conclues dans des conditions normales et dans le cadre des opérations courantes des affaires.»

3. Divers

Ceci ayant été déclaré, l'Actionnaire Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Actionnaire Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'ajouter d'un dernier paragraphe à l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un, la Société peut être administré par un administrateur unique jusqu'à la prochaine Assemblée Générale constatant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Toute référence dans les statuts au conseil d'administration, aux administrateurs, à certains administrateurs ou tout administrateur doit être lu comme une référence à l'administrateur unique le cas échéant.

Dans le cas des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société, il est fait mention dans un procès-verbal.

Ceci n'est pas applicable lorsque les opérations en question sont conclues dans des conditions normales et dans le cadre des opérations courantes des affaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Segovia, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2678. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016896/120.

(140019263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.509.

La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe dénonce, avec effet immédiat en date du 3 février 2014, le siège de la société COURTOIS INVESTISSEMENT S.A. établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg enregistrée sous numéro R.C.S. Luxembourg B 124 509.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour le Domiciliataire

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Référence de publication: 2014019474/13.

(140024610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Helix Well Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.130.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 janvier 2014

1. Monsieur Owen KRATZ, administrateur de sociétés, né à Zimbabwe, le 4 juillet 1954, demeurant professionnellement à 77043 Houston, Texas (Etats-Unis d'Amérique), 3505, West Sam Houston Parkway North, Suite 400, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Clifford CHAMBLEE, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 14 août 1959, demeurant professionnellement à 77043 Houston, Texas (Etats-Unis d'Amérique), 3505, West Sam Houston Parkway North, Suite 400, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Helix Well Ops S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014019611/18.

(140024421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors held on February 6th, 2014

1. The resignation of Mr Gregory GUISSARD from his mandate as Director be enacted with immediate effect.

2. Mr Olivier OUDIN, private employee, born on October 19th, 1967 in Troyes, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Mr Gregory GUISSARD, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2019.

For true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 février 2014

1. La démission de Monsieur Grégory GUISSARD de sa fonction d'Administrateur est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, February 6th, 2014.
Certified true copy
GEE HOSPITALITY GROUP S.A
Signatures
Director / Director

Référence de publication: 2014019603/25.

(140024984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

IKB Deutsche Industriebank, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5368 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 22.658.

1. Herr Lutz Breidert wurde als Leiter der Filiale Luxemburg, mit Wirkung zum Ablauf des 30. September 2013 abberufen.

2. Mit Wirkung zum 1. Oktober 2013 wurde Herr Dr. Frank Schaum zum Leiter der Filiale Luxemburg ernannt:

- Herr Dr. Frank Schaum, Bankangestellter, geboren am 29. September 1956 in Duisburg, Deutschland, geschäftsan-sässig in 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Dementsprechend sind die folgenden Personen als Leiter der Filiale Luxemburg bestellt:

- Herr Wolfgang Güth

- Herr Dr. Frank Schaum

Desweiteren sind die folgenden Personen als Prokuristen der Filiale Luxemburg bestellt:

- Frau Christina Wolff

- Herr Jürgen Kitschke

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Januar 2014.

Référence de publication: 2014019632/20.

(140024894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Antre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021312/9.

(140026003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Aigeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.724.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Hans Eckerstrom, né le 16 février 1972 à Karlskoga, Suède, résidant à 12, Hagkrogen, S - 181 31 Liding_, Suède (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Aigeln S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 163.724, constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2808 du 17 novembre 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 935 du 19 avril 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter:

- la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

- la démission de Monsieur Hans Eckerstrom, administrateur, 12, Hagkrogen, S - 181 31 Liding_, Suède; en tant que gérant de la Société et de nommer Monsieur Hans Eckerstrom, prénommé, en tant que gérant de classe A de la Société. avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures,

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/72. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019998/76.

(140023251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Z.A.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.394.

—
Extrait de la décision du 2 novembre 2013

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fiegen David, demeurant à L-3347 Leudelage, 19-21, rue de Cessange en sa qualité d'administrateur au sein de la société anonyme Z.A.G avec effet au 2 novembre 2013.

Luxembourg, le 2 novembre 2013.

Référence de publication: 2014019975/11.

(140025102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

JJP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.111.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «JJP FINANCE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes prestations de services dans le domaine informatique, y compris l'hébergement de données, ainsi que le conseil en marketing.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

- IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée, Trois mille cent actions	3.100
Total : Trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200,-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Gisèle BERGAIRE, Directrice Commerciale, née le 31 juillet 1956 à Bleurville (France), demeurant 6, Impasse du Pont de Pierre, F-83520 Roquebrune sur Argens.

La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3155. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020263/183.

(140023203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014

- Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019972/15.

(140024938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

**Wildmotion S.A., Société Anonyme,
(anc. Creadrive S.A.).**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.356.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 13 Janvier 2014, à ESCH-SUR-ALZETTE, porte de France, 6c

Il résulte des décisions prises à l'unanimité, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 13 janvier 2014, que:

1) Le mandat de l'administrateur, Madame Magali JACOB, née à Villerupt (F), le 21/05/1979, demeurant à L-8448 Steinfort, rue des Pierres, 5, est renouvelé pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2017;

2) Le mandat de l'administrateur, Monsieur Serge LINCKELS, né à Steinfort, le 12/07/1971, demeurant à L-8448 Steinfort, rue des Pierres, 5, est renouvelé pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2017;

3) Le mandat de l'administrateur, Monsieur Jean-Christophe MAGNIN, né à Nancy (F), le 11/07/1969, demeurant à F-57970 Koenigsmacher, rue de Sierck, 57, est renouvelé pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2017;

4) Le mandat de l'administrateur, Madame Stéphanie BLAISE, née à Strasbourg, le 27/07/1970, demeurant à F-57970 Elzange, rue de Savoie, 10 bis, est renouvelé pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2017.

Jean-Christophe MAGNIN / Magali JACOB / Stéphanie BLAISE / Serge LINCKELS.

Référence de publication: 2014019967/24.

(140025029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Wizart Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.948.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Wizart Invest S.A..

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019973/15.

(140024961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Verbeck (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.862.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 04 février 2014, que la société WESTENWIND S.à r.l. a cédé 100 (cent) parts sociales, qu'elle détenait dans la société VERBECK (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182862 à VERBECK LIMITED, une société établie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 57/63 Line Wall Road et enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 100603

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Verbeck (Luxembourg) S.à r.l.
Geert DIRKX
Gérant

Référence de publication: 2014019956/17.

(140025072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 février 2014

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014019955/15.

(140025021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Tampere Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.087.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes, gérant de la Société, est désormais au 15, Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 janvier 2014:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Philippe Palmans, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 18 novembre 1968 à Verviers, Belgique en qualité de gérant avec effet au 31 décembre 2013 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Jean Hollermann, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. Antoine Clauzel, gérant
- M. Philippe Palmans, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014019919/22.

(140025082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

TELEC GmbH Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.222.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique de la société allemande «TELEC GmbH» tenue en date du 17 janvier 2014 à 10.00 heures à Marnach

Le Conseil de Gérance de la société «TELEC GmbH» (Registre du Commerce d'Aix-la-Chapelle n° HRB 18200 en Allemagne) s'est tenu au siège social de la société situé à D-52070 Aachen, Wilhelmstraße 12 et il a été décidé lors de cette réunion d'ajouter à l'objet social de la succursale l'activité suivante: «installateur électrique-électricien» et également de préciser les titres suivants attribués aux représentants permanents;

- Monsieur Serge CASIER, gérant technique, né le 19/11/1972 à Rocourt (Belgique) et demeurant à B-3840 Borgloon, 4 Wellenstraat. Il est nommé pour une durée indéterminée à partir de ce jour et pourra engager la société par sa seule signature.

- Madame Nathalie LABILLE, gérante administrative, née le 19/03/1971 à Verviers (Belgique) et demeurant à B-4860 Pepinster, 4 Rue des Doux Fonds. Elle est nommée pour une durée indéterminée à partir de ce jour et pourra engager la société par sa signature conjointe avec celle du gérant technique.

Pour extrait sincère et conforme

Vilitas GmbH & Co. KG

Signatures

L'associée unique

Référence de publication: 2014019929/23.

(140025064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

MJC Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.802.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Marie-Jeanne CHÈVREMONT-LORENZINI, réviseur d'entreprises, née à Rédange (Moselle) (France), le 3 mai 1953, demeurant à L-1145 Luxembourg, 94, rue des Aubépines,

ici représentée par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "MJC Conseil", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37c, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131802, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2410 du 25 octobre 2007;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la révision de comptes, du conseil fiscal, du conseil en gestion d'entreprises ainsi que, le cas échéant, du conseil économique. Elle aura également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de donner à la Société la possibilité de racheter ses propres parts sociales et de modifier, à cet effet, l'article 5 des Statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre les associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La société peut, toutefois, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance."

Troisième résolution

Dans le but d'accorder à la gérance la possibilité de payer des dividendes intérimaires, l'Associée Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés."

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse de l'Associée Unique et gérante comme indiquée ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. SON - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60287. Reçu soixante-quatorze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020351/85.

(140022972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

White Martins & White Martins - Comércio e Serviços, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.330,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.539.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 novembre 2013 que:

(i) La démission de Madame Lisa Siders en tant que gérant de catégorie A à été acceptée avec effet au 26 novembre 2013; et

(ii) Monsieur Christopher McCarthy, né le 9 mai 1981 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1506, Cypress Drive, CT 06810 Danbury, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A, avec effet au 26 novembre 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019962/18.

(140025188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Upington Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.229.

Suite à la réception de sa lettre de démission, veuillez noter, qu'en date du 14 janvier 2014, Madame Viviane HENGEL, s'est démise de ses fonctions de gérant sein de la Société.

De plus, veuillez prendre note de la nouvelle adresse de l'associé unique FOTEX HOLDING S.E., société anonyme européenne qui est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 07 FEV. 2014.

Pour: UPINGTON INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014019937/18.

(140024540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Willow Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.280.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

En date du 12 juillet 2012, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du gérant unique sortant, Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.), jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 par l'associé unique.

En date du 28 novembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du gérant unique sortant, Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.), jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014019963/18.

(140024539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Diciassette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.025.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021426/9.

(140026078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.
